

Plan Local d'Urbanisme

Villemaréchal

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 26 septembre 2014	prescrite le :
arrêtée le : 24 septembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 07 juillet 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :



PIECE N° 2.3

**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT
ET DE
PROGRAMMATION**

agence d'aménagement et d'urbanisme



10411 entreprises, neMondaxart 77501ECUEILLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
07 juillet 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLEMARÉCHAL

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

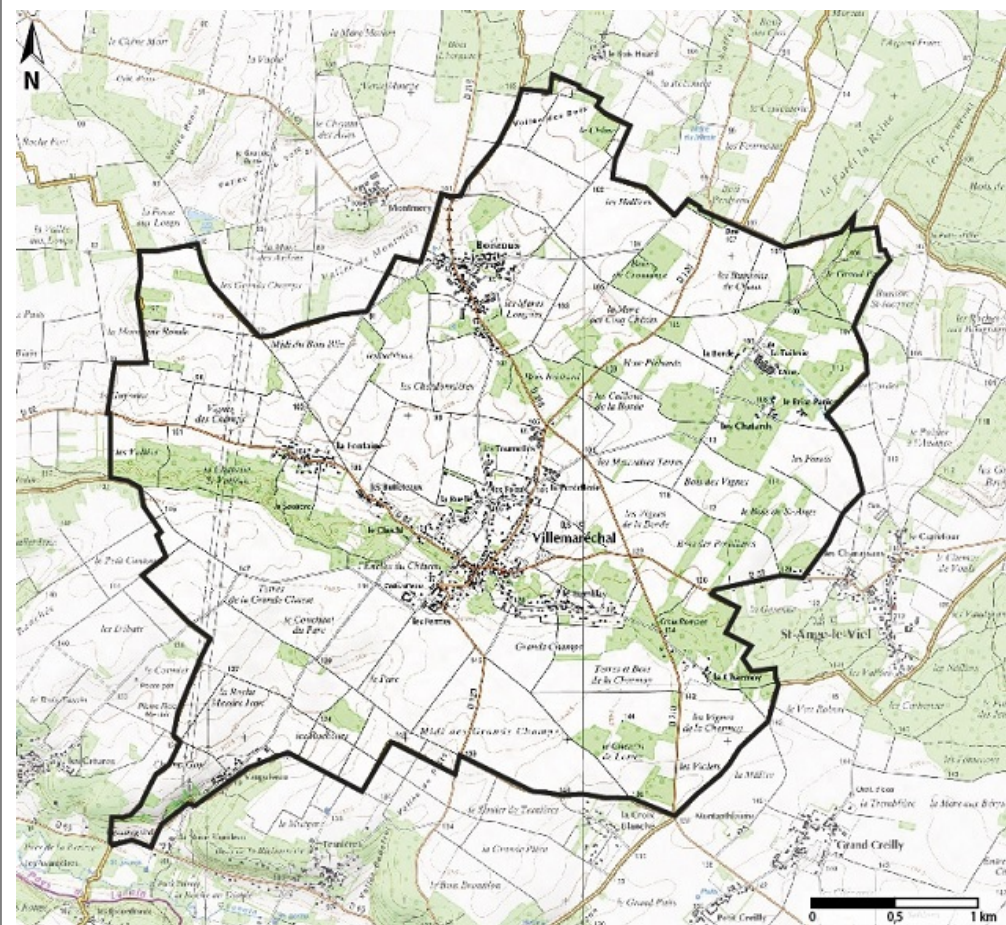
- SEPTEMBRE 2016 -



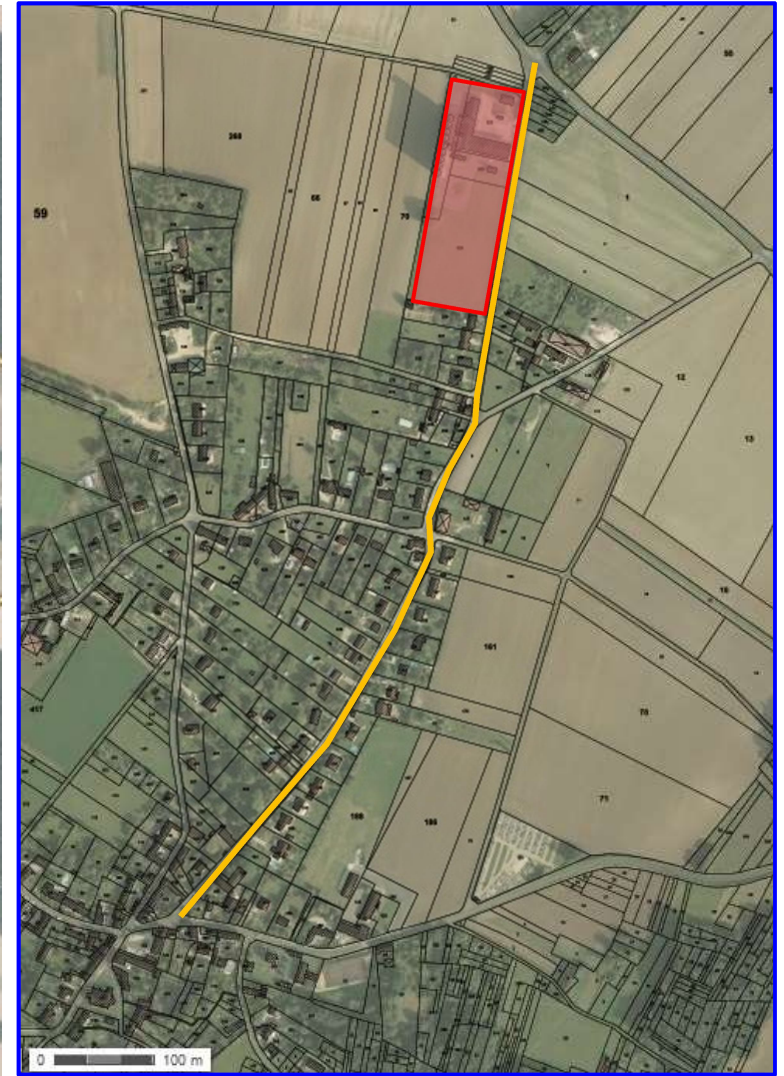
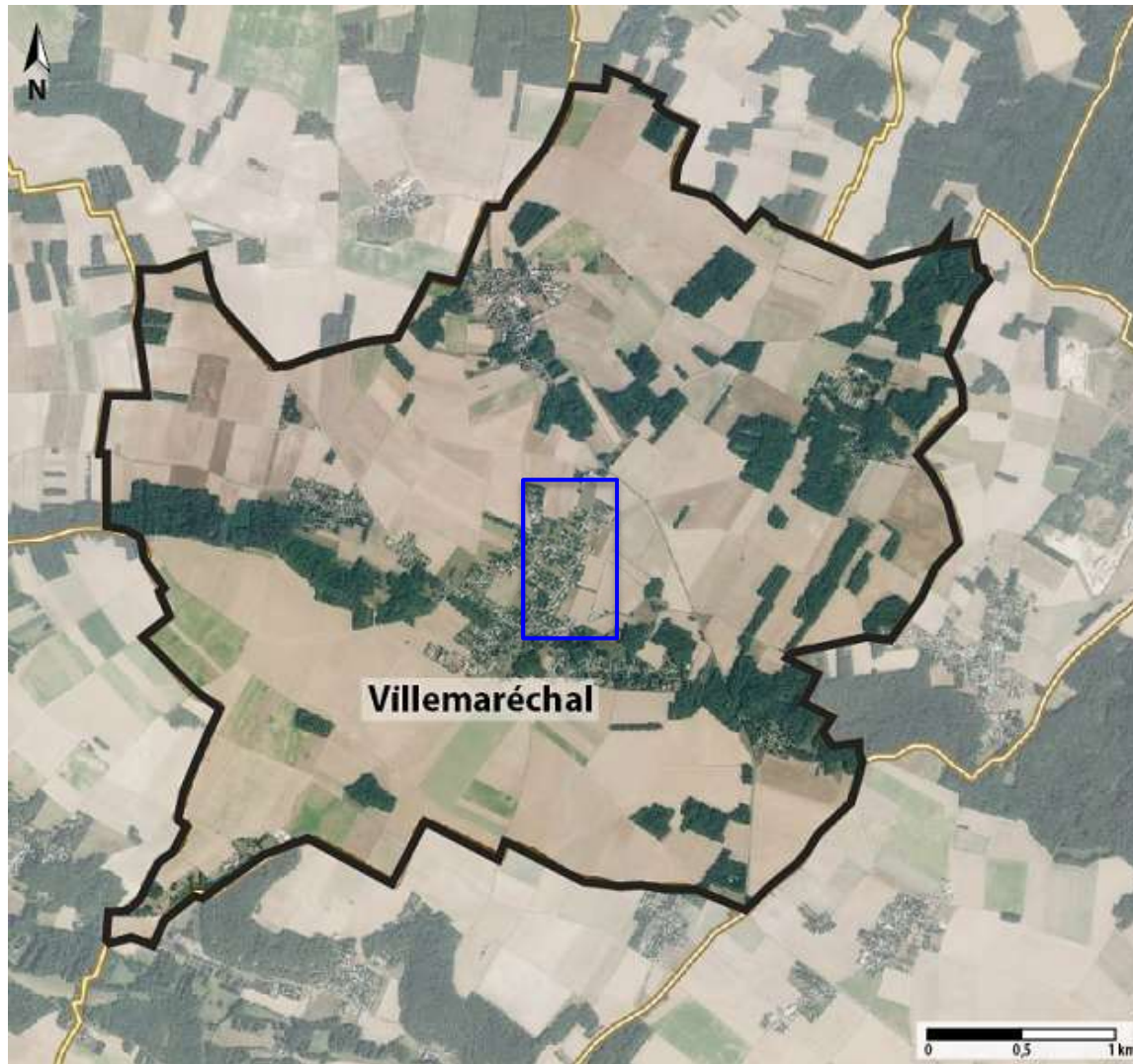
Source : Google Street View



Source : Topic-topos



- COMMUNE DE VILLEMARÉCHAL - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION -
- ETUDE DES ZONES D'AMENAGEMENT DU VILLAGE -



I – LOCALISATION DES SECTEURS A ENJEUX

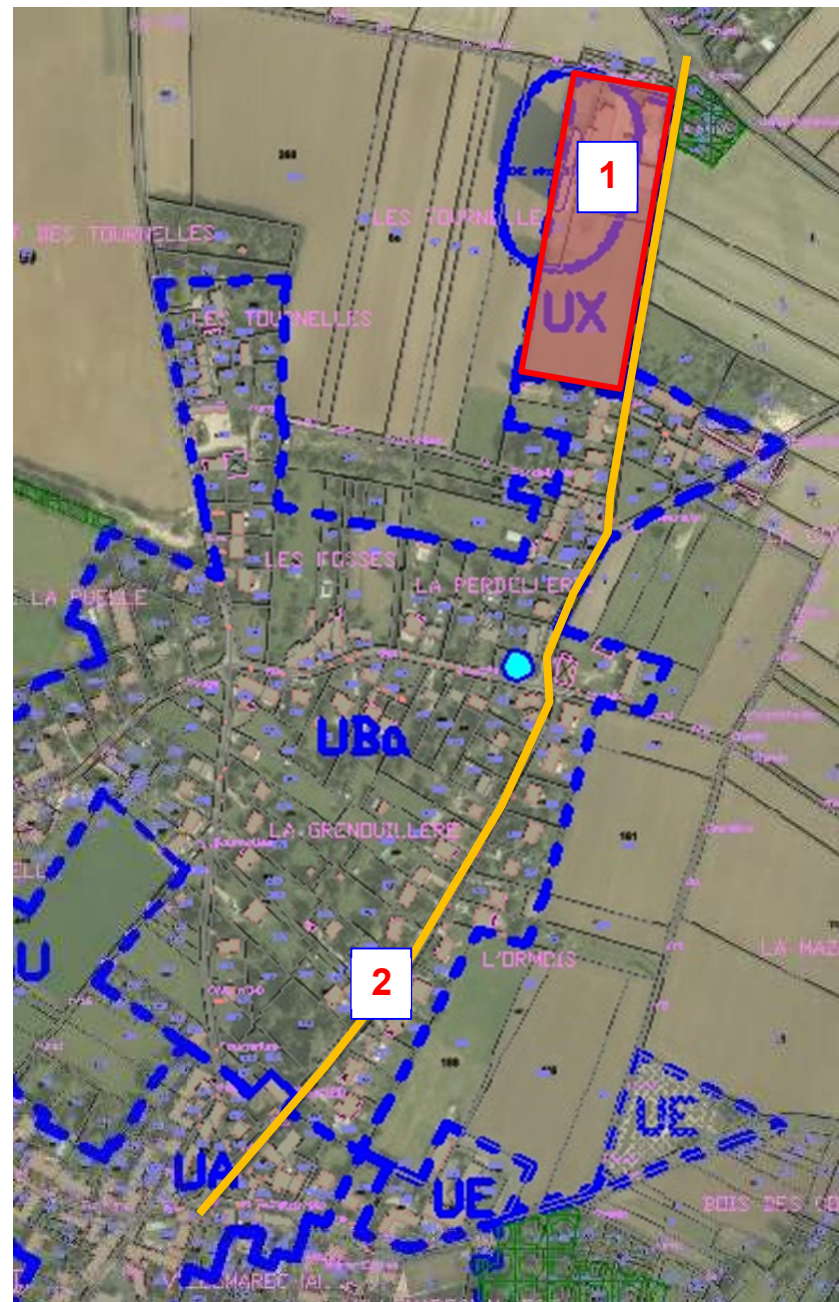
1 - La zone UX du silo

Le secteur (1,85 ha) est situé au Nord du bourg de Villemaréchal.

2 - La rue du silo

La rue du silo traverse le bourg de Villemaréchal en direction Nord-Sud.

Elle constitue une partie de la RD 120, qui permet les liaisons de la Commune de Villemaréchal avec Dormelles, au Nord, et Paley et Remauville, au Sud.



II – LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

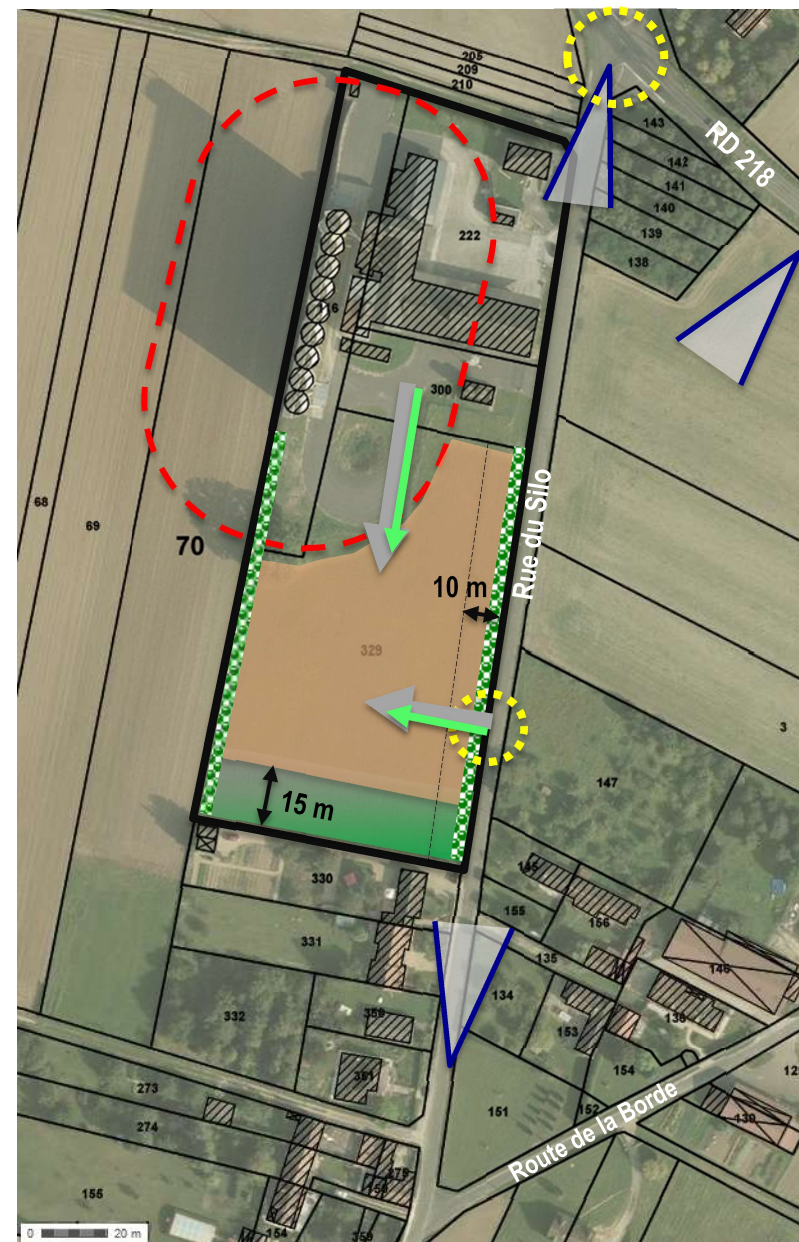
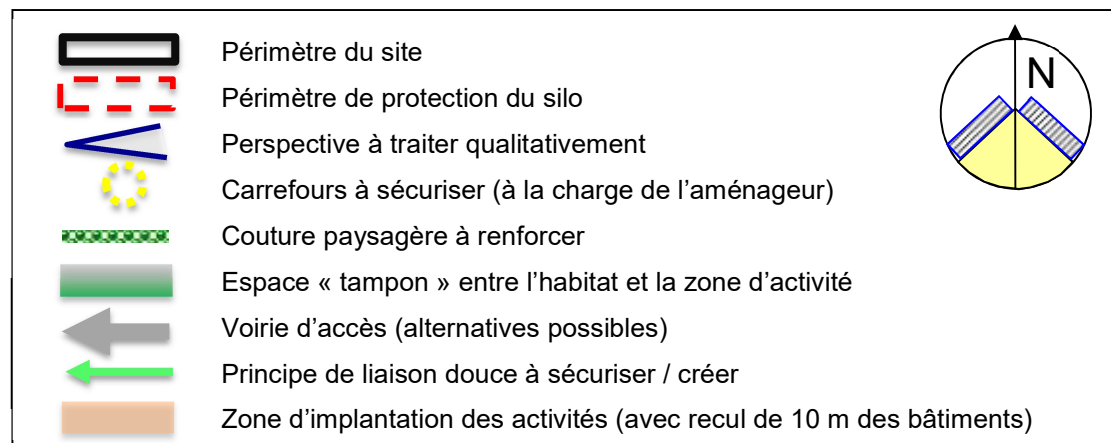
A – LES ORIENTATIONS CONCERNANT LA ZONE UX

Des perspectives seront à traiter, afin d'assurer la qualité paysagère de l'entrée de village. Cela pourra se faire notamment via la création de « coutures paysagères » plantées d'essences locales.

Le périmètre de protection du silo est à prendre en compte.

Principes d'aménagement

- L'accès au secteur se fait par la RD 120 et/ou sur l'impasse du silo. Des espaces pour les circulations douces (3 m de largeur, par hypothèse) accompagnent le linéaire de voirie.
- Le traitement paysager des bordures du site se fait par des plantations / haies d'essences locales, d'au moins 3 m de largeur.
- Un espace « tampon » de 15 m de largeur permet d'effectuer la transition entre l'habitat et la zone d'activité. Il s'agit d'un espace vert, qui peut accueillir des fonctions de loisir (promenade, jeux pour les enfants, potagers, ...) ainsi que écologiques et de régulation des eaux pluviales. Il pourra accueillir des haies champêtres de différentes essences locales et/ou des arbres de haute tige, choisis parmi les essences recommandées dans le règlement.
- Pour l'aménagement des carrefours, il convient d'étudier avec le gestionnaire de voirie les solutions envisagées.



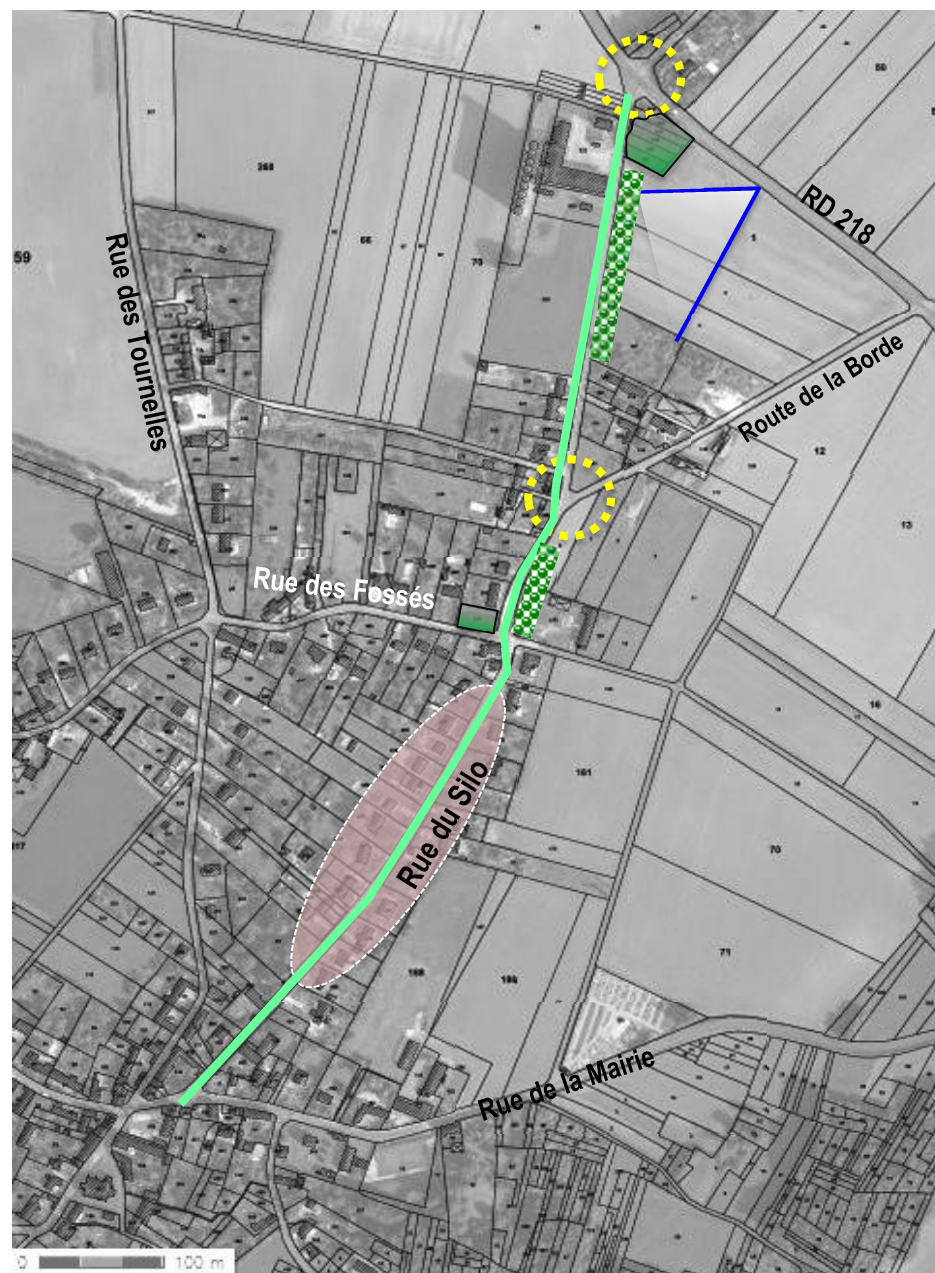
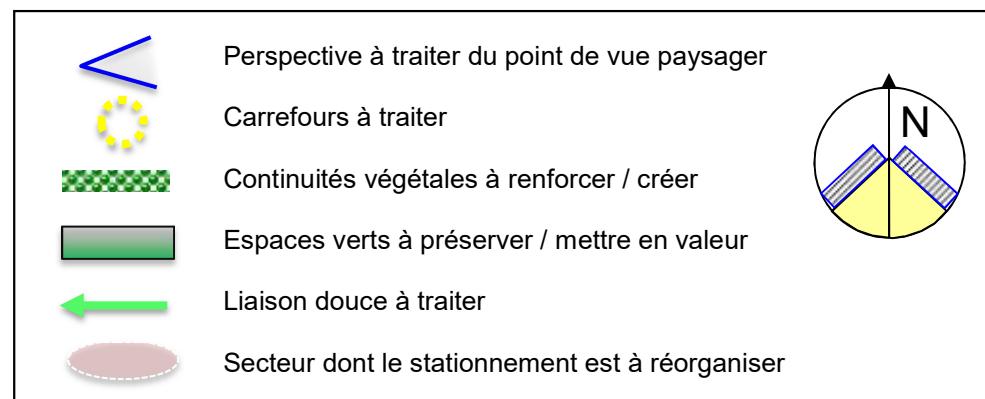
B – LES ORIENTATIONS CONCERNANT LA RUE DU SILO

2.1 – Principes d'aménagement proposés

- Prendre en compte les circulations douces (piétons et vélos).
- Requalifier l'image de l'entrée de village.
- Sécuriser les carrefours (étudier avec le gestionnaire de voirie les solutions envisagées pour l'aménagement du carrefour / de l'entrée de ville). L'ER n°1 a été mis en place afin de permettre l'élargissement du carrefour RD 120 / Route de la Borde, pour des raisons de sécurité.
- Gérer le stationnement riverain.

Ces principes se traduisent dans le schéma de principe ci-contre.

Cette étude de traversée sera approfondie en concertation avec le Département.



2.2 – Images de référence

Exemple : le réaménagement de la Rue René Jarry à Chalmaison (photo sur site, août 2016)

Le profil de la voirie



Les places de stationnement : filtrantes

